

CH 694 024 A5



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ CH 694 024 A5

⑤① Int. Cl. 7: F 21 V 021/00
A 47 F 011/10

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑳ Numéro de la demande: 00518/00

㉒ Date de dépôt: 17.03.2000

㉔ Brevet délivré le: 15.06.2004

㉕ Fascicule du brevet
publié le: 15.06.2004

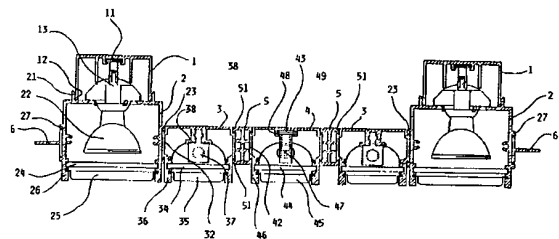
㉗ Titulaire(s):
Agabekov S.A., 73, route de Thonon
1222 Vézenaz (CH)

㉘ Inventeur(s):
Ladislav Agabekov, 73, route de Thonon
1222 Vézenaz (CH)

㉙ Mandataire:
Dietlin & Cie S.A.
15, rue du Mont-Blanc, Case postale 1390
1211 Genève 1 (CH)

⑤④ Dispositif d'éclairage, notamment pour vitrines.

⑤⑦ Dispositif d'éclairage notamment pour vitrines comprenant au moins deux profilés (1, 3, 4) aptes à recevoir différentes sortes d'éléments d'éclairage, les profilés présentant des organes (23, 32) agencés pour rendre solidaire l'un de l'autre les profilés et permettant différentes configurations géométriques.



CH 694 024 A5

Description

La présente invention appartient au domaine de l'éclairage et plus concrètement est appliquée pour éclairer notamment des bijoux qui sont exposés dans des présentoirs à l'intérieur des vitrines. Dans le domaine de la joaillerie, un éclairage adéquat peut rehausser la valeur des pièces exposées; pour cela il faut que la source de lumière, ainsi que son intensité et son angle d'incidence sur la pièce à relever soient adaptés à cette dernière, en l'occurrence quand il s'agit de pierres précieuses ou de bijoux. Un éclairage qui est adapté pour un diamant, ne l'est toujours pas pour une autre pierre ou pour un bijou qui porte une autre pierre que le diamant.

La lumière qui peut provenir de différentes sources tel que de lampes xénon, de lampes néon ou simplement de spots, doit être nuancé, voire être le résultat d'un mélange qui lui donne une couleur et une intensité idéale à chaque occasion.

Le problème tel que montré ici, n'est pas exclusif de l'éclairage des bijoux, il peut se présenter de même dans d'autres domaines d'activité et sa solution devrait pouvoir être appliquée aussi dans ces autres domaines, notamment lors d'exposition de statuettes ou de pièces d'art.

Dans le brevet EP 0 375 623 B1 est présentée une rampe d'éclairage avec une succession de paires de contacts électriques comportant des bandes conductrices superposées recouvertes par des corps isolants constitués par un revêtement appliqué sur chaque bande conductrice qui présente à son tour des ouvertures isolées électriquement pour le passage des plaquettes de contact des bandes conductrices.

Dans le brevet EP 0 516 578 B1 est dévoilée une rampe d'alimentation électrique avec des bandes conductrices alimentant de contacts électriques en saillie dont le corps isolant est une bande adhésive bi-face qui assure la fixation relative des bandes conductrices.

Dans le brevet EP 0 652 398 B1 est présenté une nouvelle rampe d'éclairage avec une bande réfléchissante de section parabolique à l'intérieur d'un profilé de manière que le centre des ampoules soit placé sensiblement proche du foyer de la parabole pour constituer un réflecteur linéaire tout au long de la rampe, avec en plus de grilles de diffusion, de manière à diriger et réfléchir le faisceau lumineux selon une direction préférentielle.

La demande de brevet WO 9 911 970 présente une rampe d'éclairage étanche comprenant un profilé de base présentant deux ailes latérales et une rampe d'alimentation électrique placée à l'intérieur du profilé de base, un profilé transparent coupé selon une longueur légèrement supérieure à elle du profilé de base et appliqué contre les ailes latérales du profilé de base et deux couvercles placés aux extrémités de la rampe d'éclairage.

Le problème est de trouver un dispositif d'éclairage capable de combiner les différentes sources de lumière et leurs systèmes de contrôle disposés dans de profilés qui sont à l'intérieur d'un boîtier et tout cela adaptable à la géométrie dans laquelle le dispositif doit être placé.

L'objet de la présente invention est un dispositif

d'éclairage notamment pour vitrines caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux profilés aptes à recevoir différentes sortes d'éléments d'éclairage, les profilés présentant des organes agencés pour rendre solidaire l'un de l'autre les profilés et permettant différentes configurations géométriques. Les organes qui rendent solidaires les profilés sont dans un mode de réalisation préférentiel des ergots qui permettent l'enclipsage entre eux et des glissières qui permettent les profilés de s'enfiler les uns aux autres. Dans ce mode de réalisation préférentiel les glissières des profilés se présentent sous forme de queue d'aronde.

Dans le cas présente chaque profilé présente ses propres éléments de réglage de la lumière. Le dispositif se présente sous la forme d'un boîtier à l'intérieur duquel sont fixés l'ensemble des profilés. Il dispose d'une boutonnière dans la face arrière du boîtier avec les interrupteurs et variateurs des différents éléments d'éclairage qui sont dans les profilés. Ceux-ci sont en aluminium extrudé et coupés à la longueur désirée.

Dans un mode de réalisation préférentiel, le dispositif présente au moins un profilé apte à recevoir des rotules-support orientables sur lequel vient s'enclipser un deuxième profilé apte à recevoir des spots. Selon cette même configuration il présente au moins un profilé apte à recevoir des lampes xénon et aussi aux moins un profilé apte à recevoir des lampes néon. Il dispose de pièces intermédiaires de liaison entre deux profilés porteurs de lampes xénon et néon ou un profilé néon et un profilé xénon et deux pièces support extérieures.

Le dessin nous montre une configuration à titre d'exemple d'un dispositif d'éclairage selon la présente invention.

La fig. 1 montre une perspective de dispositif d'éclairage composé de sept profilés qui sont placés à l'intérieur d'un boîtier et présente sur la face arrière une plaque sur laquelle se trouvent les éléments de régulation des différents éléments d'éclairage.

La fig. 2 montre une coupe transversale de la même configuration du dispositif composée de sept profilés avec des différents éléments d'éclairage en plus de deux pièces de liaison et deux pièces support extérieures.

Les fig. 3 à 8 montrent des coupes transversales des différents profilés composant la rampe d'éclairage selon l'invention.

Dans le dessin, le profilé 1 présente deux bandes conductrices 11 auxquelles sont connectées les rotules-support orientables 13 qui servent de base pour enclencher les spots 22. Les ailes du profilé 1 se terminent par des ergots 12 qui vont coopérer avec des ergots 21 correspondants du profilé 2 pour permettre de s'enclipser dans le profilé 2. Ce profilé 2 qui supporte les spots présente aux extrémités de ses ailes 26 des rainures qui vont permettre l'incorporation d'une vitre 24 et d'une grille 25 orientable et reflétant de la lumière. Au centre de ses ailes, le profilé 2 présente des finitions en queue d'aronde 23, 27 qui collaborent avec les finitions correspondantes des profilés 3, 4 et 6 pour permettre d'enfiler lesdits profilés 3, 4 et 6 d'un côté ou de l'autre du profilé 2.

Les profilés 3 présentent des éléments de serrage 38 nécessaires pour tenir des lampes néon 37; aux extrémités de ses ailes 36 vient s'appuyer une bande de réflexion parabolique 38, une vitre 34 et une grille 35 orientable. Ce profilé 3 présente latéralement la forme d'une queue d'aronde 32 pour collaborer avec d'autres profilés qui font partie du dispositif ou rampe d'éclairage en permettant de les enfiler les uns aux autres.

Le profilés 4 présentent une forme externe en coupe qui est identique aux profilés 3 pour les mêmes raisons déjà exposées; par conséquent il présente latéralement la forme d'une queue d'aronde 42. Il est aussi identique aux profilés 3 en ce qui respecte la forme des extrémités de ses ailes 46, qui permettent aussi qu'une bande réfléchissante parabolique 48, une vitre 44 et une grille 45 orientable et réfléchissante viennent s'appuyer contre lesdites ailes 46. En revanche, le profilé 4 est différent des profilés 3 en sa partie centrale puisqu'il est apte à travailler avec des lampes xénon 47 qui sont alimentées électriquement par les bandes 43, retenues contre le profilé 3 par les ergots 48.

Les profilés 5 sont des pièces d'union qui permettent dans le présent cas d'enfiler entre eux des profilés 3 et 4 comme décrit ci-dessus, ils présentent des ergots 51 capables de collaborer avec les autres profilés et très concrètement à la place où ces derniers présentent la forme en queue d'aronde. Les profilés 6 sont placés aux extrémités latérales du dispositif ou rampe et sont en forme de T avec les finitions aptes à collaborer avec les profilés 2, là où ces derniers présentent la forme de queue d'aronde 27.

Dans la fig. 1, la rampe se présente dans un boîtier 8 lequel dispose dans sa face arrière d'une plaque 7 sur laquelle sont disposés les interrupteurs 84, 85 pour le cas de lampes néon et les variateurs 81, 82, 83 pour les spots et les lampes xénon. Des séries de petits trous 88 permettent une ventilation de la rampe, à l'aide d'un ventilateur non représenté dans le dessin.

De cette manière, la rampe peut être introduite comme une seule pièce en s'appuyant dans un châssis préparé à cet effet sur les pièces de soutien 6. L'utilisateur peut régler la lumière adéquate pour l'éclairage de chaque pièce avec une simple manipulation pouvant, une fois que les spots sont bien orientés, envoyer leur faisceau lumineux sur la pièce désirée, modifier l'intensité desdits spots et des lampes xénon avec les variateurs correspondants ainsi qu'allumer ou éteindre les lampes néon avec leurs interrupteurs de manière à obtenir l'effet souhaité.

Revendications

1. Dispositif d'éclairage, notamment pour vitrines, caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux profilés (1, 2, 3, 4) aptes à recevoir différentes sortes d'éléments d'éclairage (22, 37, 47), les profilés présentant des organes agencés pour rendre solidaire l'un de l'autre les profilés, et permettant différentes configurations géométriques.

2. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce que au moins un des profilés (1, 2) est formé de deux parties présentant des ergots

(12, 21) patres qui permettent l'enclipsage des parties entre elles.

3. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les profilés (2, 3, 4) présentent des glissières (23, 27, 32, 42) qui leur permettent de s'enfiler les uns aux autres.

4. Dispositif d'éclairage selon la revendication 3, caractérisé en ce que les glissières des profilés se présentent sous forme de queue d'aronde.

5. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque profilé présente ses propres éléments de réglage de la lumière.

6. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il présente un boîtier (8) à l'intérieur duquel est fixé l'ensemble des profilés.

7. Dispositif d'éclairage selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il présente, dans la face arrière (7) du boîtier, des interrupteurs (84, 85) et des variateurs (81, 82, 83) agencés pour commander les différents éléments d'éclairage (22, 37, 47) contenus dans les profilés.

8. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les profilés sont en aluminium extrudé.

9. Dispositif d'éclairage selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'une des parties du profilé (1) est apte à recevoir des rotules-soutiens (13) orientables sur laquelle vient s'enclipser une deuxième partie du profilé (2) apte à recevoir des spots (22).

10. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il présente au moins un profilé (4) apte à recevoir des lampes xénon (47).

11. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il présente au moins un profilé (3) apte à recevoir des lampes néon (37).

12. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il présente au moins une pièce de liaison (5) qui est apte à collaborer entre des profilés (3, 4) porteurs de lampes xénon (47) et néon (37).

13. Dispositif d'éclairage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il présente deux pièces support (6) extérieures.

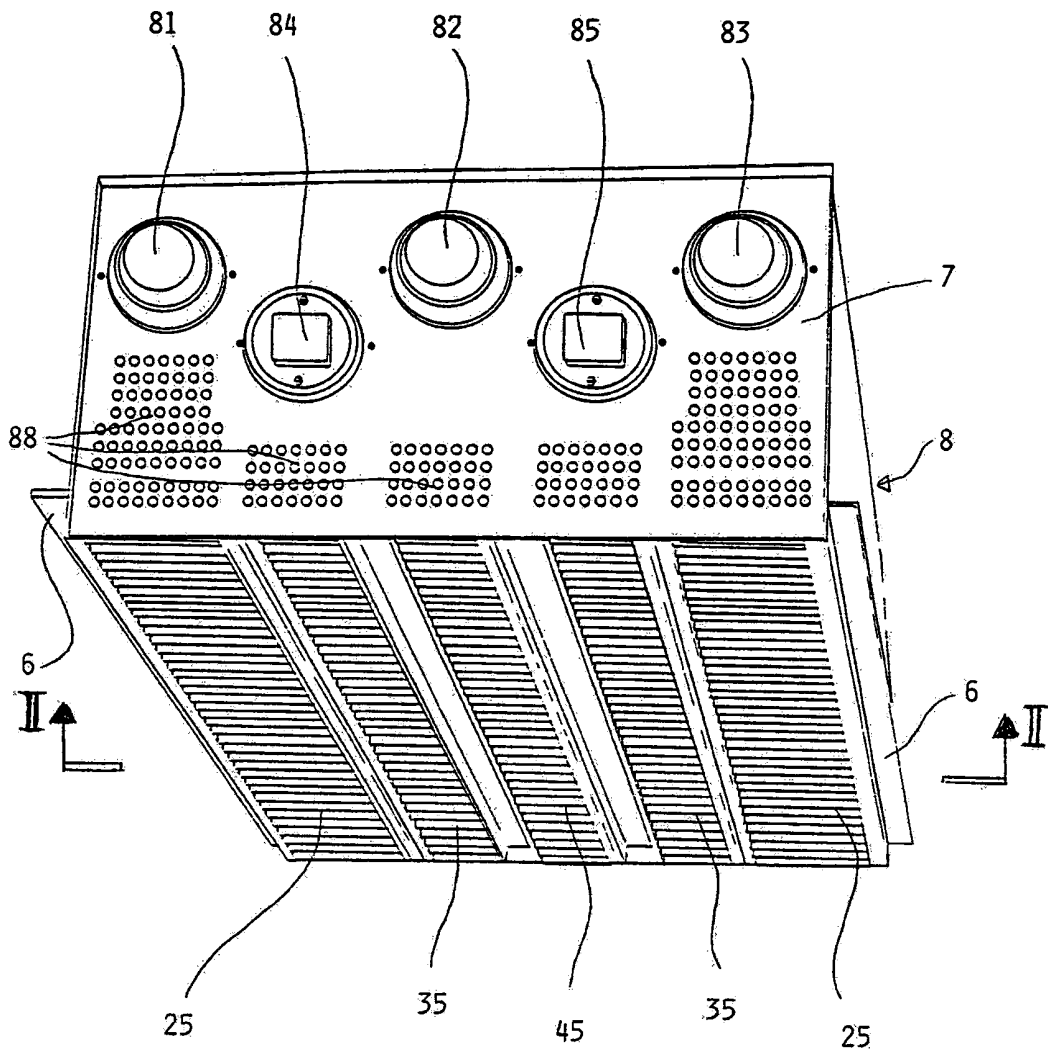


Fig. 1

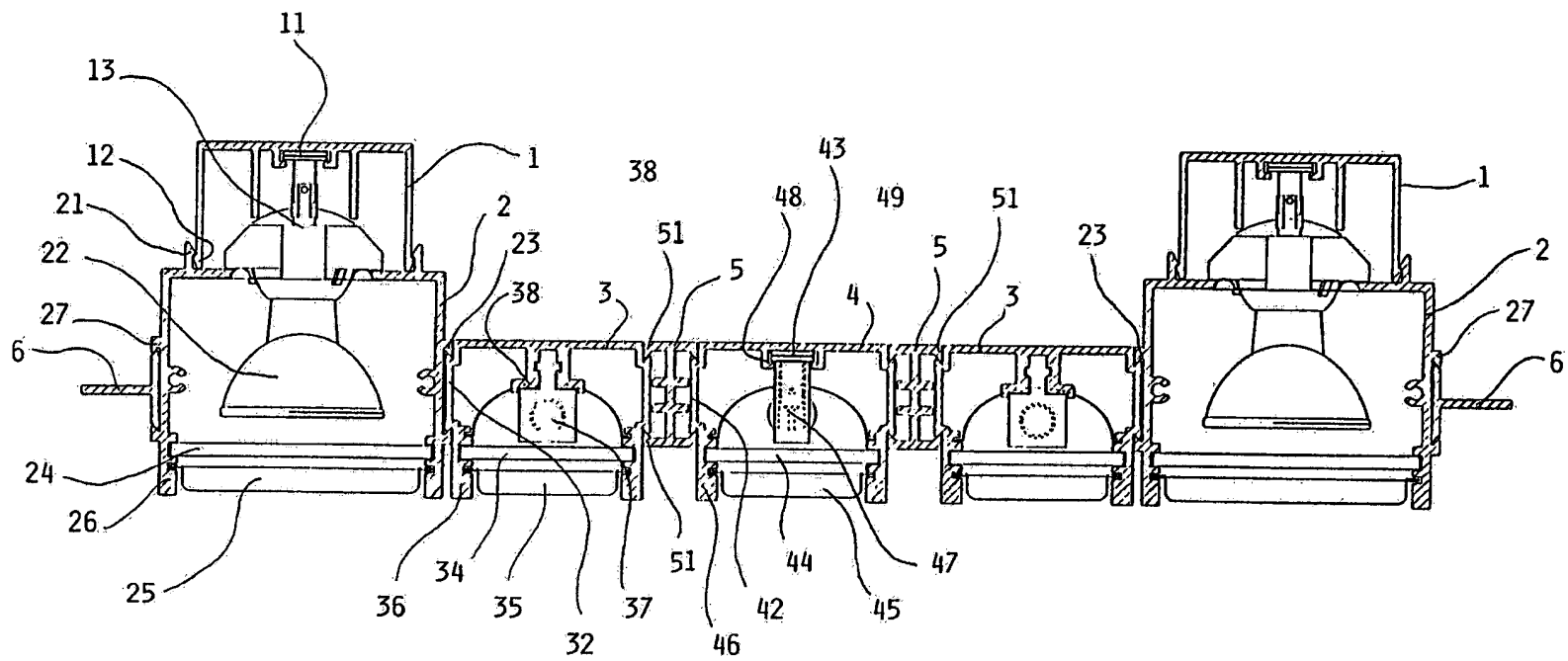


Fig. 2

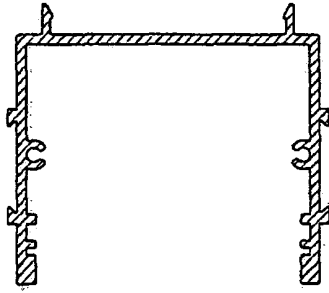


Fig. 3

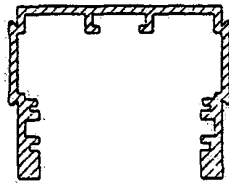


Fig. 4

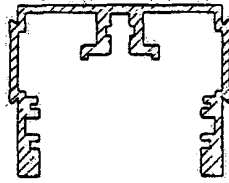


Fig. 5



Fig. 6

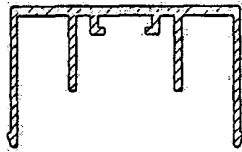


Fig. 7



Fig. 8